



BAREME DES HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION **(Honoraires à la charge de l'acquéreur)**

Tranche de 0 à 50.000 € : 3.333,33 € HT soit 4.000 € TTC (minimum de perception)

Tranche de 50.001 € à 100.000 € : 3,33% HT soit 4% TTC (sur la fraction supérieure à 50.000 €)

Tranche de 100.001 € à 150.000 € : 2,50% HT soit 3% TTC (sur la fraction supérieure à 100.000 €)

Tranche au-delà de 150.000 € : 1,66% HT soit 2% TTC (sur la fraction supérieure à 150.000 €)

BAREME DES HONORAIRES MAXIMUM DE LOCATION **Bail d'habitation**

Prestations liées à la visite des lieux, la constitution du dossier et la rédaction du bail :

- A la charge du locataire : 350 € TTC*
- A la charge du bailleur : 350 € TTC

** Dans la limite de 8,07€/m² de la surface habitable pour le locataire.*

Etat des lieux d'entrée à frais partagés entre locataire et bailleur :

- Superficie inférieure à 150m² : 250 TTC*
- A partir de 150m² : 350 € TTC

** Dans la limite de 3,03€/m² de la surface habitable pour le locataire.*